



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

URSSAF

Question écrite n° 37488

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale de lui donner des informations sur les actions engagées par les URSSAF pour la formation continue des agents. Il souhaite connaître les sommes consacrées à la formation continue par les URSSAF pour les années 2002 et 2003, ainsi que la somme moyenne par agent pour l'année 2002. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Texte de la réponse

Chaque union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) engage, dans les limites d'un budget défini, ses propres actions de formation continue selon les demandes du personnel et l'intérêt du service. Il n'existe pas de synthèse détaillée de ces différentes actions mises en oeuvre dans les cent trois URSSAF au niveau national. Selon les renseignements communiqués par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), la branche recouvrement a consacré 26 656 329 euros à la formation continue de son personnel pour l'année 2002, soit une somme moyenne de 1 817 euros par personne. Les données pour l'année 2003 ne sont pas encore connues.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37488

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2901

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 7040